

Fiche d'information / Exploitation Agricole

(déclaration d'intention préalable à un engagement éventuel dans les MAEC 2024)

Ce document est **à renseigner SVP** pour une exploitation agricole potentiellement intéressée par les nouvelles aides MAEC sur le territoire. Les agriculteurs concernés doivent le compléter **entièrement** : un exemplaire **à retourner à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche avant le 15 janvier 2024 si possible** et une copie à conserver sur l'exploitation. C'est une simple déclaration d'intention, sans obligation contractuelle, mais indispensable pour préparer la démarche : vérifier le respect des principales conditions d'éligibilité et, le cas échéant, définir des critères de priorité pour les exploitations. Merci d'avance !

A- Identification de l'exploitation :

Nom de l'exploitation : **Numéro PACAGE : 007**

Nom du chef d'exploitation (si différent) ou des associés-exploitants (si société) :

Adresse postale (complète) du siège social :

Téléphone : / **Mail** :

Date de **création** de l'entreprise agricole (mois/année) :

Date(s) de l'**installation** du ou des agriculteurs (mois/année) :

B- Principales caractéristiques de l'exploitation :

Quels sont les **effectifs d'animaux** herbivores ou monogastriques présents sur votre exploitation (indiquer le **nombre** moyen d'animaux par espèce et par catégorie) :

Bovins (sur campagne PAC 2022) : > 2 ans + entre 6 mois et 2 ans + < 6 mois

Ovins / caprins (sur 30 jours incluant le 31/03) : > 1 an (ou femelles ayant déjà mis bas)

Équidés (équins et asins) (sur 30 jours incluant le 31/03) : > 6 mois

Porcins : truies reproductrices (> 50 kg) + autres porcins

Volailles : poules pondeuses + autres volailles

Lapins :

Surfaces Agricoles Utilisées de l'exploitation (année de référence 2023) :

Pour compléter le tableau suivant, vous pouvez vous aider de votre déclaration PAC.

Type de culture / surface agricole (+codes PAC)	Surface totale (en ha)
Surfaces en prairies naturelles (PPH) non proratisées	
Surfaces pastorales, landes et parcours (SPH et SPL) non proratisées	
Prairies temporaires ou artificielles	
Maïs fourrager	
Autres cultures fourragères (dont céréales auto-consommées)	
Céréales et Oléo-Protéagineux commercialisés / de vente	
Maraîchage et petits fruits (hors jardins)	
Autres cultures (à préciser) :	
SAU totale (non proratisée)	

A votre connaissance, une partie de vos surfaces agricoles est-elle concernée par un site Natura 2000 ou des Zones Humides ? NON OUI « Je ne sais pas »

Adhésion de l'exploitation à un **signe officiel de qualité (hors AB/HVE)** ?
NON AOP/AOC Label Rouge IGP
- Le cas échéant, préciser le nom de cette démarche :

Adhésion de l'exploitation à **une marque commerciale locale** ?
NON « Agneau d'Ardèche » « Bœuf des Prairies Fleuries »
« Eulalie des Monts d'Ardèche » Autre(s) (à préciser) :

Adhésion de l'exploitation à une **estive collective** ? NON OUI
- Le cas échéant, préciser le nom de cette estive collective et le département concerné :
.....

C- Vos principales démarches agro-environnementales :

Votre exploitation agricole est-elle déjà certifiée en :

- **Agriculture Biologique (AB)** : NON OUI (en totalité) En partie
- **Haute Valeur Environnementale (HVE)** : NON OUI

Est-ce que vous bénéficierez ou demanderez des **aides PAC surfaciques à la Conversion à l'Agriculture Biologique** (contrat « CAB » de 5 ans) en 2024 ?
NON OUI « Je ne sais pas »

Avez-vous, à ce jour, un **projet de certification** sur votre exploitation à moyen terme :

- Conversion à l'Agriculture Biologique (**CAB**) : NON OUI ou « conversion en cours »
- Conversion à la **HVE** : NON OUI Peut-être

- Êtes-vous ou avez-vous été déjà engagé(e) dans une ou des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC) sur des surfaces de votre exploitation (PAC 2015-2022) ? NON OUI

- Si vous avez déjà mis en place **des pratiques et/ou des aménagements agricoles favorables à l'environnement** (biodiversité, eau, sol, climat), précisez succinctement les actions spécifiques (hors MAEC) sur votre exploitation SVP :

D- Principaux projets d'exploitation dans les 5 ans (2024-2028) :

Indiquez si vous avez prévu d'**autres évolutions importantes** pour votre exploitation dans les prochaines années (ex : installation / transmission, foncier / SAU, nouvel atelier de production agricole, changement de pratiques culturales à préciser, plantation de haies, etc.) :

Je, sous-signé(e), (**préciser nom et prénom**),
chef d'exploitation / associé(e)-exploitant(e) (rayer la mention inutile), déclare être intéressé(e) par un éventuel engagement dans les nouvelles MAEC, et certifie l'exactitude des données fournies dans le présent document concernant mon exploitation agricole.

Fait le / / 2024 (date) à (lieu)

Signature :

Pour rappel, le présent document est à compléter et à retourner, par mail ou courrier, à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche avant le 15 janvier 2024 (conserver une copie sur l'exploitation SVP) :

Adresse postale : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
4 avenue de l'Europe Unie, B.P. 114, 07 001 PRIVAS Cedex 01
Adresse mail (assistante) : cecilia.roux@ardeche.chambagri.fr

Document élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.